DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier / NB

Décision N° 128/2024

OBJET : Biens mobiliers – Tondeuse de 2013 – Cession à Monsieur Tony STANGEL

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu que la commune a acquis la tondeuse en 2013,

Considérant que Monsieur Tony STANGEL, sis 7 impasse des Arbousiers, 30210 POUZILHAC, nous a proposé de racheter ce matériel pour un prix de 405 euros TTC

DECIDE

De céder cette tondeuse à Monsieur Tony STANGEL, sis 7 impasse des Arbousiers, 30210 POUZILHAC, pour un montant de 405 euros TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 31/12/2024

Madame Le Maire

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Pascale BORIES

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20241231-128-2024-AU
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025